

Connais-tu tes droits ?

**ça les arrange bien que tu ne les connaisses pas !
Informe-toi pour te défendre et agir collectivement
dans ton établissement :**

**C'est le rôle simple mais essentiel de ton adhésion au
SNEP FSU !!!**

En fait ça arrange beaucoup de monde de l'Education Nationale que tu ne connaisses pas tes droits que tu ne les défendes pas et que tu restes seul...

Ça arrange de faire croire que ce n'est pas la peine d'avoir des objectifs nationaux pour les APSA Ça serait la liberté ??? en fait le chef pourra faire ce qu'il veut pour te permettre ou non d'avoir des installations sportives, puisque c'est local et plus national (la première fois depuis 1967...).

En fait on te fait travailler dans le service public qui n'en n'est plus un pour les apprentissages des élèves.

Ça arrange bien de te faire croire que l'on peut t'imposer plus d'une heure supplémentaire dans ton emploi du temps...

Ça arrange bien de te faire croire qu'on ne peut rien faire car un ou des élèves t'ont manqué de respect ; ça arrange bien de ne pas faire de rapports, de commissions éducatives ou de conseils de discipline... Plus de bienveillance et de compassion disent-ils !!

Ça arrange bien que l'on t'impose dans la nouvelle réforme du collège des EPI Qu'on ne peut pas imposer !

Ça arrange bien pour faire des économies, qu'il n'y ait plus de crédits pédagogiques EPS... ou si peu !!

Ça arrange bien que les élèves ne se déplacent pas sur les installations sportives ou apprennent à nager ...ça fait encore des économies !

On pourrait multiplier les exemples de la vie quotidienne pour comprendre que ça les arrangerait bien... qu'on accepte tout sans défendre nos droits, sans rien dire !

Drôle de citoyenneté qu'on veut faire vivre aux enseignants ?



**L'adhésion au
SNEP FSU :
un vrai pas pour
connaître tes droits
et les faire respecter.**



**Congrès
SNEP-FSU 93**

**8-9 Décembre
à Bobigny**

Sommaire :

Edito	page 1
Echos de la rentrée + action DNB.....	page 2
Adhésion + Congrès.....	page 3
DOSSIER : « Agir POUR une EPS forte dans ton établissement »	
Témoignages d'établissements.....	page 4,5,6
CA et budget.....	page 7
CHSCT.....	page 8, 9
ACTU : le « VS » à signer.....	page 10
ACTU : Jeux Olympique 2024.....	page 11
Fiche d'adhésion.....	page 12

Avec le SNEP et la FSU,

une profession rassemblée,

ça change tout !



Echos de la rentrée (suite aux 1^{ères} enquêtes remplies par les collègues)

En collèges, les équipes s'emparent avec modestie des nouveautés 2016 sans trop modifier leurs fonctionnements. Les E.P.I. (corps - santé, par exemple) et les rares A.P. natation sauvent les apparences : les horaires sont maintenus mais des classes optionnelles ou « classes sport » ont disparu.

Peu de collègues se sont emparés des « programmes », les journées de formation qui arrivent pourront certainement nous aider à y voir plus clair sur la marginalisation du disciplinaire au profit des compétences générales !

En lycées et lycées pro, doléances récurrentes d'A.S. en délicatesse financière, d'effectifs élèves en augmentation, d'I.M.P. et d'indemnités de sujétion pas toujours acquises !

Merci aux équipes qui nous ont renvoyé l'enquête de rentrée et merci à celles qui après avoir renseigné le pack vont nous l'adresser.

Bref, merci à tous ceux qui veulent nous aider à vous aider ! à nous aider !

Le SNEP-FSU93 sera votre partenaire dans la défense du métier.

Le 93 2016/2017 c'est:

126 collègues
21 LGT / 25 LPO / 15 LPro

Et c'est aussi:

994 profs EPS dont
88 agrégés
88 Hors classe
10 chargés d'enseignement
6 Bi admissibles
71 profs de sport

Et aussi 29 stagiaires
(internes-externes)



L'EPS AU DNB



La réforme du collège a été présentée d'abord et avant tout comme PEDAGOGIQUE. Aujourd'hui elle se traduit pour l'EPS dans le cadre du DNB par la remise en cause du contrôle en cours de formation.

Ce sont donc nos élèves qui vont être pénalisé-e-s ! Chacun sait bien que la note EPS est favorable à la quasi-totalité d'entre eux/elles.

Les arguties développées de façon disparates selon les académies n'arrivent pas à masquer cette réalité : absente dans la partie « examen », l'EPS ne pourra s'exprimer que sur la partie « socle », c'est-à-dire dans le cadre du dialogue entre les disciplines, en fin d'année de 3^{ème}, pour valider les 8 domaines ou sous-domaines du cycle.

Sans minimiser le rôle du professeur d'EPS au sein des collèges, son avis sera noyé et ne rendra pas compte des apprentissages effectifs réalisés pendant le cours d'EPS. Il s'agit d'une supercherie qui vise, sans le dire, à fragiliser l'EPS, à rétablir, à l'image de l'ancien socle, une hiérarchie des disciplines. Elle doit être combattue avec vigueur.

Pour le SNEP-FSU les choses sont claires : l'EPS relève d'une évaluation de ses contenus spécifiques, se traduisant par une note prise en compte pour le DNB !

En conséquence, il vient de demander que 100 points soient rajoutés à la partie «examen » du DNB (qui passerait de 300 à 400 points), permettant ainsi la prise en compte de la note d'EPS de fin de 3^{ème}.



APPEL A SIGNER SUR snepfsu.net

Le SNEP-FSU propose à la profession les actions suivantes :

- **Interpeller tous les profs d'EPS pour qu'ils exigent une épreuve spécifique**
Le SNEP-FSU conteste la conception même de ce nouveau DNB, mais en attendant des négociations sur ce point, il est indispensable d'intégrer une épreuve supplémentaire pour l'EPS.
- **Maintenir les épreuves existantes cette année**
Les modalités d'évaluation de l'année dernière, si elles conviennent à l'équipe EPS, doivent être pérennisées (adaptées si besoin), et se traduire par une note d'EPS à la fin de chaque trimestre.
- **Débuter une campagne pour l'EPS**
Présenter une motion et la faire adopter au prochain Conseil d'Administration. Nous ne gagnerons pas cette bataille sans le soutien des parents d'élèves, de l'ensemble des fédérations sportives, des associations partenaires de l'école !

Adhérer au SNEP-FSU : pour un syndicalisme fort et soudé dans une période de trouble !

L'action du SNEP-FSU face à la situation de l'EPS et de l'Ecole dépend des acteurs de terrains que sont les profs d'EPS ! Pour agir, nous avons tous besoin d'éléments d'analyse, d'information et parfois d'un accompagnement militant de membres du bureau ou de commissaires paritaires élus.

Les élus du SNEP-FSU siègent, avec la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), dans des instances présidées par le DASEN, la Rectrice ou la Ministre. Cette relation à l'institution nous permet de peser pour des situations individuelles ou collectives pour maintenir une place forte de l'EPS dans les établissements scolaires !

Au plan départemental, notre activité ne peut se faire que via vos situations d'établissements, sur les dotations, les budgets, le suivi d'installations, les questions relationnelles (équipe péda, relation au chef d'établissement...).

De même, le SNEP souhaite accompagner les collègues profs d'EPS titulaires, stagiaires ou contractuels dans leur suivi de carrière (mutation, note administrative, avancement d'échelon...).

Si l'EPS comme service public d'éducation est en effet important, il doit être reconnu et défendu. Les élus du SNEP-FSU sont vigilants et aident les collègues à défendre leurs droits !

La fierté de notre métier est sans doute notre volonté de mise en avant d'une EPS de qualité, qui a une place reconnue dans le système scolaire. Cette évidence (?) est remise en question avec la réforme du collège et des programmes. Paradoxalement, cette fierté est la branche à laquelle nous pouvons nous accrocher car nous l'avons faite grandir au fil des dizaines d'années de construction de notre discipline.

Mais comme chacun sait la construction de notre identité n'est jamais définitive car nourrie d'une double racine : l'éducation et le sport, victimes aujourd'hui d'une politique d'austérité mettant à mal les services publics.

Nombreuses raisons pour soutenir, défendre, construire, témoigner de ta volonté d'une EPS forte dans tous les établissements !

Pour cela, l'adhésion au SNEP-FSU est le 1^{er} moyen d'action, le 2nd étant l'engagement collectif dans ton établissement.

Les militants du SNEP, avec d'autres syndicats de la FSU, sauront t'accompagner dans les luttes locales ou nationales pour une Ecole de la réussite de tous et des conditions de travail à la hauteur des besoins de notre territoire qu'est la Seine Saint-Denis !

CONGRES DEPARTEMENTAL 8 et 9 Décembre à Bobigny

(Salle Oreste de la Bourse départementale du travail. Place de la Libération)

Tous les profs d'EPS engagés...

POUR une EPS forte dans tous les établissements scolaires du 93 !



Tous les 3 ans, le SNEP réunit officiellement les profs d'EPS

dans une dynamique de 3 congrès, départemental, académique et national. En Seine Saint-Denis, comme dans d'autres départements, le congrès départemental sera ouvert à tous les collègues qui le souhaitent !

Nous souhaitons un congrès dynamique et interactif où vous deviendrez acteurs effectifs de l'appareil syndical pendant 2 jours. L'objectif est que les 3 départements réunissent le plus grand nombre de collègues possible pour faire émerger les idées et les alternatives !

Nous ferons une ANALYSE COLLECTIVE de la situation de l'EPS et des profs d'EPS au quotidien :

- de l'Ecole en général et des réformes à l'œuvre des 3 dernières années, l'analyse de leur impact sur notre département, dans nos collèges, lycées et lycées professionnels.
- La politique spécifique de l'EPS au plan national...
- Les statuts des profs d'EPS, le métier et la défense des personnels dans les établissements
- La situation politique et l'activité démocratique est interrogée.
- Débat sur modalités d'action dans cette période de trouble

Appel à appel à candidature pour le renouvellement des instances du SNEP :

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès national de mars 2017 et du renouvellement de toutes les instances du syndicat, tant au niveau national, académique que départemental, tout(e) candidat(e) « doit être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente s'il (elle) était alors syndicable et de l'année scolaire en cours le jour du dépôt des candidatures » (article 7 du règlement intérieur du SNEP). Les collègues, ou représentants de courant de pensée, qui veulent présenter une liste à quelque niveau que ce soit, doivent en faire état auprès du bureau sortant, au niveau concerné.

« Ce sont les témoignages des collègues qui nourriront les analyses de la situation de l'EPS dans les établissements du 93 ! »

Témoignage de collègues du collège Henri Sellier - Bondy

COMPTE-RENDU D'UNE RENTREE DIFFICILE

Rentrée : 10h30, le 31 Août, distribution des emplois du temps. L'équipe EPS reçoit ses edt qui, après 5 remaniements à la demande de la direction, devraient ressembler à ce qui a été décidé au mois de juin. Les réservations d'installations ayant été actées en réunion, en accord avec la direction.

C'est avec stupeur que nous remarquons une transformation des 5 edt sans tenir compte des installations sportives réservées. Nous nous rendons compte que nous avons cours avec les élèves sans avoir d'installation, ni même de vestiaires (seulement 2 vestiaires dans le collège).

Exemple de dysfonctionnement :

4 professeurs se retrouvent sur les mêmes créneaux plusieurs fois dans la semaine !

2 professeurs sans installation réservée et donc des créneaux préalablement réservés... délaissés !

1 créneau placé de 14h30 à 16h30 qui pose un double problème : sur le temps de la récréation des élèves et sans installation possible car ces derniers ne sont disponibles que sur les horaires 13h30/15h30 ou encore 15h30 / 17h30 !

Absence des 24h obligatoires entre 2 cours d'EPS pour la même classe !

Puis en faisant le tour du collège, nous apercevons la création d'une nouvelle grille d'entrée des élèves qui se retrouve avancée sur le plateau EPS, à quelques centimètres du terrain de basket. Conséquences : dérives des comportements d'élèves en attente d'entrer qui interpellent les élèves en classe, voire qui perturbent le cours en tentant d'intercepter des ballons etc.

Sans compter le manque d'hygiène quotidien : plateau eps « poubelle », intrusions extérieures (déchets, excréments, seringues...)

Les conditions de travail sont de plus en plus précaires et nous empêchent de proposer les leçons prévues ; voire incapacité de faire cours. Un collègue sans installation a été obligé de prendre sa classe 2 heures dans une salle de classe.

Le sentiment de se retrouver sans rien pour travailler car « [l'EPS n'est pas] une discipline dure » (dixit le principal du collège) devient insoutenable.

Quelques modifications suite à ces constats de rentrée ont été opérées, mais le compte n'y est pas et l'EPS sera impactée pour toute l'année scolaire :

Les 24h ont été changées car c'est la seule chose sur laquelle les IPR ont un regard direct (alerte liée au Pack EPS).

Les 2h supprimant la pause des élèves ont également été modifiées au regard de la légalité nécessitant une récréation obligatoire de tous les élèves. Ce changement arrivant après la rentrée, le cours a été déplacé de 8h à 10h un autre jour, modifiant encore l'edt d'un collègue.

Toutes ces modifications engendrent encore plus de créneaux où nous sommes trop nombreux sur les installations et sans vestiaire. Ou encore une énième modification des emplois du temps jusqu'au 20 septembre ne tenant évidemment plus compte des vœux préférentiels demandés par les enseignants.

Ces modifications d'EDT impactent aussi directement l'investissement des profs d'EPS au sein de projets interdisciplinaires, alors mis en périls.

**Lettre des collègues à leur principale du collège
J-B Corot - Le Raincy**

*QUAND LA SITUATION DEVIENT TROP COMPLIQUEE :
Solliciter officiellement votre chef d'établissement,
en copie à S2-93@snepfsu.net
+ copie à l'IPR de district (s/c du chef d'établissement)*

Objet : signalements de dysfonctionnement en EPS

Madame la principale,

Nous nous sommes adressés à vous à plusieurs reprises afin d'aborder les différents problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés en tant qu'équipe EPS. Vous nous avez proposé de recevoir chaque enseignant à titre individuel. Nous considérons cependant que les problématiques que nous rencontrons concernent l'équipe dans son ensemble.

Face au refus de notre proposition de mettre en place une rencontre entre la direction et l'équipe EPS, nous vous adressons cette lettre afin de vous exposer collectivement des situations préoccupantes qui nuisent considérablement à l'exercice de notre profession et au bon fonctionnement de notre équipe.

Tout d'abord, nous exprimons notre inquiétude concernant l'état des infrastructures sportives du collège où nous sommes contraints d'assurer quotidiennement nos cours. Celles-ci ne nous semblent pas réunir les conditions de sécurité et de salubrité inhérentes à l'accueil des élèves. Etant donné que cette situation perdure depuis novembre 2014, date d'ouverture du nouveau collège, nous l'avons porté à la connaissance de la Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Cet organisme devrait prochainement se prononcer à ce sujet.

D'autre part, depuis la rentrée, nous rencontrons de grandes difficultés issues de la récente nomination du coordinateur de discipline. Contrairement à la tradition de concertation entre les membres de l'équipe et la direction pour désigner l'enseignant qui exercera cette fonction pour l'année en cours, nous avons été confrontés à une nomination imposée, soudaine, sans communication préalable, allant à l'encontre de l'avis unanime de l'équipe. Cette décision unilatérale a ainsi créé un malaise profond et d'importants problèmes de communication interne (au sein de l'équipe, de l'établissement) se sont installés. Nous sommes actuellement dans une impasse car le rôle du coordinateur est essentiel dans l'étayage du fonctionnement de notre discipline, d'autant plus que les enjeux actuels liés à la réforme du collège exigent plus que jamais un important travail collectif de réflexion, de concertation et d'écriture.

Nous vous réitérons donc notre volonté de vous rencontrer afin d'échanger autour de ces problématiques et vous faire part de nos propositions.

Veillez agréer, Madame la Principale, nos respectueuses salutations.

DES VIOLENCES à SAINT-DENIS, le lycée Suger SE MOBILISE

La situation de ce lycée de Saint-Denis est compliquée depuis la rentrée suite à des violences sur un surveillant. Face au manque terrible de personnels d'encadrement, les profs du lycée se sont mobilisés. Le SNEP-FSU 93 s'est associé à la déclaration intersyndicale lors du CTSD du 16 Septembre. Le DASEN a refusé de prendre en compte les demandes ce qui a entraîné notre refus de siéger à cette instance face au manque de soutien de la hiérarchie !

Suite à l'agression d'un surveillant au Lycée Suger de Saint-Denis, le lundi 5 septembre 2016, les personnels du lycée Suger se sont mis en grève. La mobilisation a été continue pour alerter les différentes instances rectorales, ministérielles et politiques de l'urgence de la situation et pour poser nos revendications : 12,5 postes équivalents temps plein dédiés à la surveillance et non 7,5 à ce jour.

Mobilisation devant la DSDEN, le rectorat puis le Ministère où nous avons finalement été reçus par le secrétaire des affaires scolaires avec l'élue de notre ville sans résultat significatif.

Convocation à la DSDEN le mardi 13/09 pour une première réponse dite "globale" qui n'englobe en fait en rien nos revendications car ne nous est proposé que la rehausse des grilles et l'installation de caméras. Cette réponse, essentiellement sécuritaire, va à l'encontre de nos revendications de moyens humains car nous ne pouvons devenir lycée sanctuaire ceinturé de murailles au cœur de la Cité. Le lycée à sa création était un pari politique d'ouverture et de désenclavement que nous avons, jusqu'à ce jour, porté au plus haut.

Nous appelons de nos vœux une réflexion de grande envergure entre le Rectorat, le Ministère, la DSDEN, la Préfecture, nos élus. Il n'en a jamais été question.

Les mobilisations ont été massives et la presse a largement couvert le mouvement mais on ne nous a accordé qu' 1AED supplémentaire et 1/2 CUI dédié aux tâches de secrétariat. Dialogue fermé avec la DSDEN qui nous demande d'attendre les prochains dialogues de gestion de novembre, sans même l'assurance de pouvoir obtenir gain de cause.

Naturellement, la situation se dégrade de jour en jour et notre lycée ne peut plus attendre. La demi-journée d'information demandée à notre hiérarchie afin d'apaiser le climat d'angoisse nous été refusée et n'avons pas d'avantage été soutenus par notre administration défaillante.

Les agressions portées à notre connaissance ont été consignées dans le registre du CHSCT.

Nous avons rencontré Marie-George Buffet, députée de Seine Saint-Denis, qui doit s'entretenir mardi prochain avec Mme La Ministre du cas Suger à l'occasion de la rentrée parlementaire.

Une commission de sécurité a été convoquée à l'initiative de la sous-préfète avec le Rectorat, la DSDEN, nos chefs d'établissement et nos élus le lundi 26/09. Malgré nos efforts nous avons été évincés de cette réflexion de territoire où n'a finalement été prise aucune mesure concrète.

Nous avons remis en main propre un 3ème courrier à l'attention de Mme La Ministre à l'occasion du meeting public à Bagnolet le mercredi 28/09, très houleux et contestataire car les questions d'inégalités de traitement gangrènent le 93

Le rapport publié par le CNESCO est lapidaire alors même que Mme La Ministre vient défendre en campagne ses promesses d'équité territoriale.

Toujours dans le souci de voir mieux fonctionner notre lycée face aux défaillances du système, nous organisons avec la FCPE, pour le samedi 15/10, à destination de nos élèves et des parents d'élèves un meeting d'information (qui ne pourra avoir lieu au lycée car véto de notre administration) visant à apaiser le climat d'angoisse et à répondre aux questions des parents d'élèves. Nous y convierons donc notre direction ainsi que les différentes instances, si elles veulent bien être présentes, car nous estimons que les usagers de notre lycée ont eux aussi un droit de réponse et ce sous l'œil vigilant des médias.

L'équipe pédagogique du Lycée Suger - Saint Denis



DES MOYENS POUR FAIRE FONCTIONNER L'EPS

*Jeudi 6 octobre a eu lieu l'élection des nouveaux représentants des personnels au Conseil d'Administration. Nous espérons que des enseignants EPS sont sur ces listes... sinon ... le chef d'établissement et le gestionnaire peuvent hélas faire (à peu près) ce qu'ils veulent !!!
Donc mêlez-vous des affaires de l'EPS dans votre établissement et donc du CA !*

Connaissez-vous votre budget transports EPS et vos crédits pédagogiques EPS en collège ??

Votre équipe EPS doit faire l'inventaire de tous les besoins en transports EPS pour les faire présenter par le chef d'établissement et les faire valider au CA .

Vous devez vérifier (et vous avez le droit) si la ligne crédits transports EPS existe et elle existe obligatoirement ! En effet, plus d'un tiers des collèges sont à plus de 20 minutes à pieds des installations sportives.

Cette ligne crédits EPS pour les transports est obligatoire : une dotation de plus de 700 000 euros est versée par le département dans son document officiel envoyé aux chefs d'établissements.

Votre équipe EPS doit ainsi faire l'inventaire de tous les besoins en crédits pédagogiques EPS pour les présenter au chef d'établissement et les faire valider au CA. Quand ce budget était encore fléché, il était de 7,21 € par élève... multipliez 7,21€ par le nombre d'élèves de votre établissement, c'est normalement ce à quoi vous avez droit !!

Pour les crédits PEDAGOGIQUES, C'EST AUTRE CHOSE ... PAS DE LIGNE BUDGET EPS : ils sont globalisés dans les crédits pédagogiques de l'ensemble des disciplines ... bonjour la concurrence !!!

Le SNEP, avec la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), Fiers du Service Public !

CONTACTE les commissaires paritaires du SNEP-FSU :

Francine LESOU : 06 10 11 64 92

Hugo PONTAIS : 06 40 46 37 97

Alain PATURE 06 84 57 76 48

Jonathan ALVES : 06 67 74 40 58

ENVOIE-NOUS TES TMOIGNAGES et POSE TES QUESTIONS :

Mail acad : s3-creteil@snepfsu.net

Mail départemental : s2-93@snepfsu.net

Mail corpo (mutation, carrière...) : corpo-creteil@snepfsu.net

+ Le site internet : snepfsu-creteil.net – Page « contact, départements »

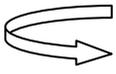
 **Facebook : Groupe « afterwork snep Créteil » / Page « Snep-fsu 93 »** 



Avec le SNEP et la FSU,

une profession rassemblée,

ça change tout !



Un problème sur votre lieu de travail ?

Le bon réflexe : Remplissez le registre de santé et sécurité au travail puis contactez le SNEP-FSU 93 et le CHSCT 93

Le registre de santé et sécurité au travail doit être présent dans tous les établissements et tenu à disposition de tous les personnels. Il permet de conserver une trace des problèmes que les personnels d'un établissement rencontrent dans leur travail. Son utilisation demande en amont un travail de recueil d'informations et une analyse, de préférence collective, des améliorations à apporter. Elle peut être complétée par des demandes formulées dans les instances représentatives (CA, Commission hygiène et sécurité de l'établissement, Comité Technique...) Il appartiendra ensuite au chef d'établissement de mettre en œuvre des aménagements de nature à améliorer la sécurité et/ou les conditions de travail.

Aussi si vous constatez qu'il n'y a pas assez de personnels « vie scolaire » pour assurer la sécurité des élèves, si vos locaux ne sont pas sécurisés (ou pas assez chauffés), si votre matériel est obsolète et dangereux, mentionnez-le sur le registre de santé et sécurité au travail, c'est celui-ci qui sera consulté par les autorités en cas d'accident ou de conflit.

Le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) est une instance départementale et académique où nous avons des représentants FSU. Sa compétence porte aussi bien sur l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité) que sur l'environnement physique du travail (bruit, température, poussière, pollution...). Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des personnels dans leur travail et de faire des propositions permettant d'améliorer les conditions de travail.

Le CHSCT est habilité à organiser des visites d'établissement prévues à l'avance qui se planifient à l'année et qui doivent permettre la mise en place d'éléments améliorant les conditions de travail. Il peut aussi procéder à des enquêtes en cas de maladie ou d'accident imputé au travail en collaboration avec le service touché.

Pour pouvoir remplir son rôle, le CHSCT doit être informé de tout ce qui peut affecter les conditions de travail et la santé des travailleurs.

Les différents moyens d'investigation du CHSCT :

Les visites s'effectuent en dehors de toute situation d'urgence.

Ces visites permettent de :

- Vérifier l'existence, l'accessibilité et la tenue des registres et du document unique d'évaluation des risques. Procéder à une étude de leur contenu.
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la sécurité, l'hygiène et la santé au travail.
- Recueillir des informations et analyses des conditions de travail pour porter la parole des personnels sur ces questions.

Responsabilité du chef d'établissement :

Article [R. 421-10](#) du code de l'éducation : « *en qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement (...) prend toutes dispositions, en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement* »

Vérifier son « État VS » (Ventilation du Service)

L'État VS (ventilation du service) est le récapitulatif officiel du service d'enseignement. Il doit vous être soumis pour approbation et signature, avant transmission au Rectorat, par le chef d'établissement. Le vérifier est très important pour le traitement.



Que doit comporter l'État VS ?

Il doit préciser, pour chaque classe attribuée, le nombre d'élèves, le nombre d'heures hebdomadaires et les pondérations le cas échéant. Il constitue le bilan du nombre total d'heures d'enseignement, des réductions du maximum de service, des missions particulières ouvrant droit à un allègement du service ou au paiement à l'année d'une IMP et établit le nombre éventuel d'HSA résultant de ces calculs.

Que faut-il vérifier ??

- 1/ D'abord le **décompte des heures** : toute heure effectuée avec les élèves compte pour une heure dans le service d'enseignement.
- 2/ Vérifier aussi la bonne prise en compte des **réductions du maximum de service**, en cas de complément de service sur un autre établissement
- 3/ En cas de **pondération**, toutes les heures d'enseignement concernées sont prises en compte dans la limite du maximum de service.
- 4/ **Les missions particulières** effectuées à l'année (coordination) sont reconnues soit par attribution d'un allègement horaire du service d'enseignement soit par attribution d'une IMP. Dans ces deux cas, cela doit figurer sur le VS.
- 5/ **Les HSA** (heure supplémentaire annuelle) sont inscrites au VS. Est supplémentaire toute heure au-delà du maximum hebdomadaire de service. La détermination de la première HSA se fait après la prise en compte des pondérations. Une seule HSA peut être imposée par nécessité de service, sauf dans certains cas : raison de santé (certificat médical), temps partiel...
- 6/ **Les indemnités de sujétion**:
 - pour les enseignants d'EPS assurant **au moins 6 heures devant des classes de 1^{ère}, Tales** :
« Une indemnité de sujétion est allouée aux personnels enseignants du second degré assurant au moins six heures de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de première et de terminale des voies générale, technologique ou professionnelle et dans les classes préparant au CAP » « Le taux annuel de l'indemnité prévue est fixé à 400 € au 1^{er} septembre 2016. » **Décret n° 2015-476 du 27 avril 2015**
 - pour les enseignants d'EPS assurant **au moins 6 heures devant des classes de + de 35 élèves**
« Une indemnité de sujétion est allouée aux personnels enseignants du second degré, assurant au moins six heures d'enseignement hebdomadaire devant un ou plusieurs groupes d'élèves dont l'effectif est supérieur à 35. L'effectif à considérer est celui des élèves présents au 15 octobre de l'année scolaire en cours. Le taux annuel de l'indemnité prévue est fixé à 1 250 € au 1^{er} septembre 2016. » **Décret n° 2015-477 du 27 avril 2015**

Pour cela vous devez :

Notifier dans les observations sur l'état vs : « en référence au décret n°2015-476 ou 477 instituant une indemnité de sujétion allouée à certains enseignants (...) je dois bénéficier de l'indemnité de 400 ou 1250 euros » et **être vigilant** à ce que le chef d'établissement coche la case correspondante dans la remontée informatique.

Jeux Olympiques du Sport Scolaire *versus* suppression de l'EPS au DNB et programmes vidés de contenu sportif... !

Drôle de contradiction lors de l'Année de l'Olympisme de l'Ecole à l'université, non ?

Le SNEP-FSU 93, depuis Juin 2015, se préoccupe de cette candidature qui est loin de séduire tout le monde... Sans vouloir nous faire le porte parole du dossier auprès des politiques, nous souhaitons proposer les éléments de débat au profs d'EPS et investir les lieux de discussion où sont présents tous les représentants concernés.

Nous avons lancé en novembre un Appel du mouvement sportif avec le CDOS 93 et la FSGT 93 sur jop2024unechancepourle93.fr ! L'objectif était d'interpeller les politiques sur l'enjeu et les contradictions que représentent notre département autour de cet événement planétaire !

Depuis, le département s'est engagé dans une campagne médiatique à laquelle nous avons apporté notre grain de sel (voire notre grain de sable).

Comment imaginer recevoir le plus grand événement sportif du monde alors que le 93 est le département le moins bien doté en équipements sportifs, qu'un élève sur deux entrant en 6ème ne sait pas nager et que la population est 2 fois moins sportive que le pays, alors que 44% a moins de 30 ans ?

Les JOP de Rio de cet été ont montré de très belles performances et révèlent une fois de plus la beauté de la culture sportive au plan esthétique ou des valeurs de rencontre. Mais ce sont aussi des scandales financiers, de dopage, ou les craintes en termes d'impact sur la population qui interrogent sur la place du sport de haute performance dans notre société.

Le SNEP-FSU 93, porte parole du mouvement sportif du 93, suite à la concertation organisée dans le cadre de la candidature :

Fort de notre place dans les débats auprès des différents partenaires, nous sommes intervenus à la « soirée des champions du 93 », le vendredi 30 septembre dernier, afin de porter la proposition ayant reçu le plus grand nombre de soutiens populaires : des **Jeux Olympiques du Sport Scolaire** ! Proposition porteuse des valeurs positives que les enseignants d'EPS mettent en avant tous les jours lors de leçons d'EPS et des rencontres UNSS...

A cette occasion, nous avons pu rappeler aux plus de 300 participants (sportifs, personnalités politiques, universitaires, présidents de clubs et de comités sportifs...) que l'orientation du Ministère de l'Education Nationale de supprimer l'épreuve pratique d'EPS du

Brevet des collèges ou de publier des nouveaux programmes EPS vidés d'exigences de contenus dans les APSA va à l'encontre de cet objectif d'une nation sportive - et donc de démocratisation de la pratique sportive - de surcroît dans notre département, largement sinistré !

Nous souhaitons que les profs d'EPS s'emparent de ce débat car si les JO peuvent être un levier de transformations sociales, il est aussi possible qu'ils soient aussi facteur d'amplification des inégalités grimpantes !

Le SNEP-FSU a créé une commission nationale et ce sujet sera présent lors de notre Congrès Départemental de décembre. Nous invitons donc tous les profs d'EPS intéressés par le sujet à venir débattre lors de ce congrès et surtout à s'investir dans la campagne de rétablissement de l'épreuve au DNB ainsi que dans le débat sur les programmes.

Inutile de vous dire que la réaction des participants lors de la soirée des champions a été un large soutien à notre intervention et qu'il s'agit maintenant de nous faire entendre dans nos établissements et lors des prochains rendez-vous. Pour une candidature qui porte réellement un projet POUR la population de Seine Saint-Denis !

**Les profs d'EPS
doivent être la voix de leurs élèves !**

- **POUR peser dans le débat sur les JOP**
- **POUR une réelle prise en compte des inégalités en termes d'équipements sportifs**

ENVOIE-NOUS ton TMOIGNAGE !

Photos, Vidéos, Texte...

Tous les retours de terrains pour alerter le département et le ministère !

**Vers un réel état des lieux,
POUR que ça bouge dans le 93 !**

**Ecris-nous sur le facebook : « Snep-fsu Créteil »
ou à s2-93@snepfsu.net**



